



Marie-France GRANGAUD
Consultante



SECTEURS PORTEURS À INVESTIR PAR LES FEMMES EN ALGERIE

ÉTUDE RÉALISÉE POUR LE CIDDEF PAR MARIE-FRANCE GRANGAUD , SEPTEMBRE 2011

Réduire les inégalités entre homme et femme en favorisant l'accès des femmes à l'emploi ou à la création d'activités rémunératrices dans différents pays du sud de la méditerranée (Egypte, Tunisie, Maroc et Algérie), tel est l'objectif d'un projet coordonné par le CIDDEF (Algérie) avec l'appui, notamment financier de l'Union Européenne.

La première étape de ce projet consiste dans une étude à mener dans chacun des pays concernés sur l'identification des créneaux porteurs en matière d'emploi à investir par les femmes.

Dans un pays aussi vaste que l'Algérie (2.382.000 km²), Aussi varié, tant au plan climatique avec une zone méditerranéenne au Nord dans le Tell, le long des 1200km de côte, steppique dans les hautes plaines du centre avec une pluviométrie inférieure à 400mm par an, enfin désertique au sud (le Sahara couvre environ deux millions de km²), qu'au niveau des ressources naturelles, et qui compte plus de 36 millions d'habitants, de condition et de niveau éducatif varié, on peut se poser la question de l'utilité pratique d'une analyse au niveau national des créneaux porteurs et en particulier des créneaux porteurs à investir par les femmes dont on sait la difficulté à travailler loin de leur domicile.

Cette étude permet de déblayer le terrain en fournissant les informations pertinentes sur la situation actuelle de l'emploi, notamment de l'emploi féminin et sur les dispositifs d'appui à l'insertion tout en pointant les obstacles et discriminations de toute nature propres aux filles et aux femmes dans l'accès à l'emploi. Les données récentes sur l'emploi en Algérie indiquent qu'à fin 2010, un million et demi de femmes travaillent, soit près de trois fois le nombre des femmes qui travaillaient en 1990. Apparemment les femmes sont présentes dans tous les secteurs aussi bien dans ceux traditionnellement « féminins » comme l'enseignement

ou les soins, mais aussi comme juge, chirurgien, chef d'entreprise, ingénieur de production, commissaire de police...

Toutefois, les enquêtes menées indiquent que, encore actuellement, la part des femmes dans la population occupée reste faible (15%) et ne progresse que lentement. Elles montrent aussi que ce sont surtout les femmes universitaires qui travaillent, que la majorité d'entre elles sont des femmes non mariées, enfin que les emplois féminins restent largement confinés dans des domaines particuliers : Enseignement, administration, santé, services aux ménages. On constate également que, si les créatrices de micro-entreprise se risquent dans des domaines assez variés,

les activités rémunératrices proposées aux femmes en difficulté d'insertion se limitent le plus souvent aux domaines où les femmes disposent d'un savoir-faire : pâtisserie et pâtes artisanales, broderie, tissage.

Pourtant des évolutions importantes se dessinent : Les filles se marient de plus en plus tard et ont un nombre d'enfants limité; elles sont nettement plus nombreuses que les garçons au niveau des études secondaires et supérieures et leur rapport au travail évolue.

Enfin les pouvoirs publics et un certain nombre d'associations apportent un appui à l'insertion et les femmes sont nombreuses à saisir ces opportunités.

Des freins à l'accès des femmes à une activité rémunératrice continuent néanmoins de sévir comme l'indique la faible part de la population active féminine et l'important taux de chômage de celles qui veulent travailler.

Dans ce contexte en pleine évolution, certaines informations peuvent être réunies pour cerner des créneaux porteurs, ceux-ci diffèrent bien entendu selon les régions, selon les qualifications des personnes qui souhaitent y accéder

et selon le type d'emploi souhaité (saliariat, auto-emploi, ...). En conclusion cette étude devrait permettre d'avancer un certain nombre de recommandations en direction des ONG pour l'insertion professionnelle des femmes.

ETAT DES LIEUX EN MATIERE D'EMPLOI FEMININ : LES CARACTERISTIQUES DU TRAVAIL DES FEMMES EN ALGERIE

Le nombre de femmes sur le marché du travail a énormément augmenté depuis 20 ans puisqu'il a plus que triplé entre 1990 et 2010¹.

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE FÉMININE (EN MILLIERS)			
	1990	2000	2010
Occupées	511	797	1474
Chômeuses	87	286	348
Total actives	598	1083	1822

Source : Construit à partir des données ONS.

La part des femmes dans la population active est passée en 20 ans de 10% à 17%

EVOLUTION DE LA POPULATION ACTIVE TOTALE (EN MILLIERS)			
	1990	2000	2010
Féminine	598	1083	1822
Masculine	5256	7512	8990
Total actifs	5854	8595	10812
% de femmes dans la population active	10%	13%	17%

Source : Construit à partir des données ONS.

Les femmes actives sont surtout des femmes qui ont poursuivi leurs études. Plus leur niveau scolaire augmente, plus les fem-

mes sont présentes sur le marché de l'emploi. Le taux d'activité² est inférieur à 6% pour les femmes sans instruction et dépasse

68% pour celles qui détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur.

	Taux d'activité			Taux de chômage		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
Sans instruction	50.0	5.8	21.7	1.7	2.7	1.9
Primaire	78.8	9.3	46.2	7.5	8.0	7.6
Moyen	74.9	11.5	49.7	10.5	12.8	10.7
Secondaire	68.9	17.7	44.4	7.0	17.2	8.9
Supérieur	61.1	39.9	49.7	10.4	33.3	20.3
Aucun diplôme	63.9	7.3	34.9	7.2	7.7	7.3
Diplômé de la formation professionnelle	89.8	41.3	72.2	10.5	20.2	12.5
Diplômé de l'enseignement supérieur	87.3	68.3	77.5	11.1	33.6	21.4
Total	68.9	14.2	41.7	8.1	19.1	10.0

Source : ONS, Activité, emploi & Chômage au 4ème trimestre 2010.

En valeur absolue également le nombre de femmes qui travaillent augmente avec le niveau d'instruction. Le taux d'activité des femmes en fonction de l'âge, c'est-à-dire la proportion des

femmes qui sont sur le marché de l'emploi, est maximum entre 25 et 29 ans (26,5% des femmes de ce groupe d'âge sont sur le marché de l'emploi) et décroît ensuite, alors que le taux d'acti-

tivité masculine est maximum entre 45 et 49 ans (95,2%, contre 16,4% pour les femmes de cette même tranche d'âge).

RÉPARTITION DE LA POPULATION ACTIVE EN 2010 ET TAUX D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE PAR GROUPE D'ÂGE ET SEXE

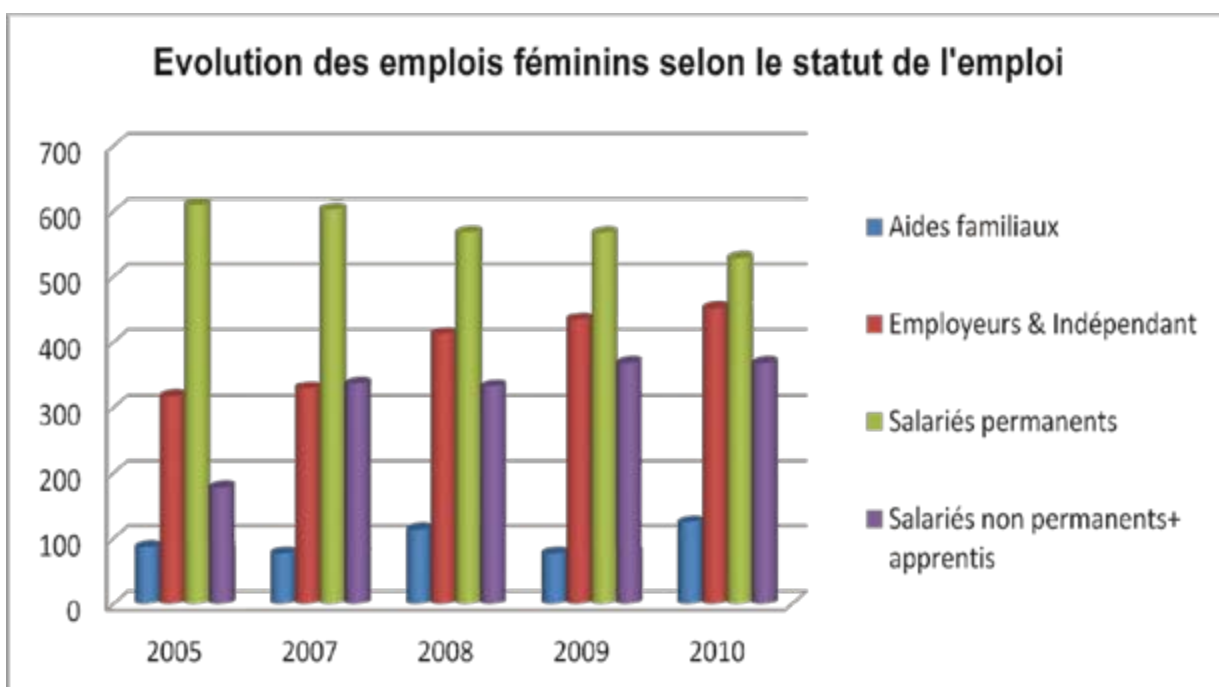
	Population Active (En milliers)			Taux d'activité économique (en %)		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
15 – 19 ans	451	48	499	23.3	2.5	13.0
20 – 24 ans	1375	285	1659	68.9	15.5	43.3
25 – 29 ans	1583	447	2030	88.5	26.5	58.4
30 – 34 ans	1275	303	1578	93.8	21.0	56.3
35 – 39 ans	1038	231	1269	94.1	19.4	55.3
40 – 44 ans	963	193	1156	94.3	17.4	54.4
45 – 49 ans	924	158	1082	95.2	16.4	55.9
50 – 54 ans	651	90	741	84.2	12.1	48.9
55 – 59 ans	483	40	523	68.7	6.7	40.2
60 ans & +	246	28	274	17.5	2.0	9.7

Source : ONS, Activité, emploi & Chômage au 4ème trimestre 2010.

Les femmes qui travaillent sont surtout des urbaines : si globalement 15% des travailleurs sont des travailleuses, cette proportion n'est que de 10% en milieu rural et monte à 18% en milieu urbain.

En matière d'emploi, la préférence des femmes va au salariat permanent, même si ce statut régresse fortement en Algérie. Le travail indépendant (employeur, profession libérale, artisan, etc...) croît régulièrement; il vient en second en 2010 avec 30% de tout l'emploi féminin.

Evolution des emplois féminins selon le statut de l'emploi



Source: Construit à partir des données ONS.

CHRONIQUE DES EMPLOIS FÉMININS SELON LE STATUT DE L'EMPLOI (EN MILLIERS)

	2005	2007	2008	2009	2010
Aides familiaux	87	77	114	77	125
Employeurs & Indépendant	318	330	413	435	452
Salariés permanents	610	603	568	567	529
Salariés non permanents+apprentis	178	337	333	368	368
Ensemble	1193	1347	1428	1447	1474

Source : Construit à partir des données ONS.

La plus grande part des emplois en Algérie se situe dans le secteur tertiaire (commerce et services y compris l'administration), plus de cinq millions d'emplois, soit 55% des emplois totaux. Pour les femmes cela est encore plus vrai puisque 64% des emplois féminins se situent dans ce secteur. C'est l'industrie³ qui vient en second avec 28% des emplois féminins. Les femmes sont presque totalement absentes du secteur agricole et plus encore du BTP.

Selon une enquête menée en 2006 par un centre d'étude⁴ sur

un échantillon représentatif de femmes, une faible proportion de femmes salariées sont des cadres exerçant une responsabilité : 5% environ, le pourcentage étant pratiquement le même dans le secteur public et privé.

Concernant l'entrepreneuriat féminin l'étude du CRASC fournit les indications suivantes :

- C'est un fait urbain (73% des entrepreneuses sont en milieu urbain)
- C'est une population jeune : 60% ont entre 25 et 39 ans

La part des femmes mariées chez les entrepreneurs (44%) est plus élevée que parmi les femmes travailleuses en général (30%)

Les femmes entrepreneurs ont un niveau d'instruction secondaire pour 41% d'entre-elles; elles sont diplômées à 81%; essentiellement de la formation professionnelle.

Elles ont recours en priorité à leurs fonds propres pour monter leur entreprise

91% gèrent elles-mêmes leur entreprise.

STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ANNÉE 2010

	Masculin		Féminin		Ensemble	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Agriculture	1040	12.6	95	6.5	1136	11.7
Industrie	924	11.2	413	28.0	1337	13.7
BTP	1860	22.5	25	1.7	1886	19.4
Commerce, services, administration	4436	53.7	941	63.8	5377	55.2
Total	8261	100	1474	100	9735	100

Source : ONS, Activité, emploi & Chômage au 4ème trimestre 2010

L'étude du CRASC, précise que ces activités se situent essentiellement dans quatre secteurs : L'enseignement, l'administration, les services aux ménages et la santé.

La majorité des emplois émane du secteur privé ou mixte, cependant jusqu'en 2009, l'emploi féminin continue de relever en majorité du secteur public même si la part du secteur privé progresse, si on se réfère aux trois années pour lesquelles l'information est fournie dans la publication de l'ONS.

PARTICIPATION DU SECTEUR PRIVÉ OU MIXTE DANS LES EMPLOIS

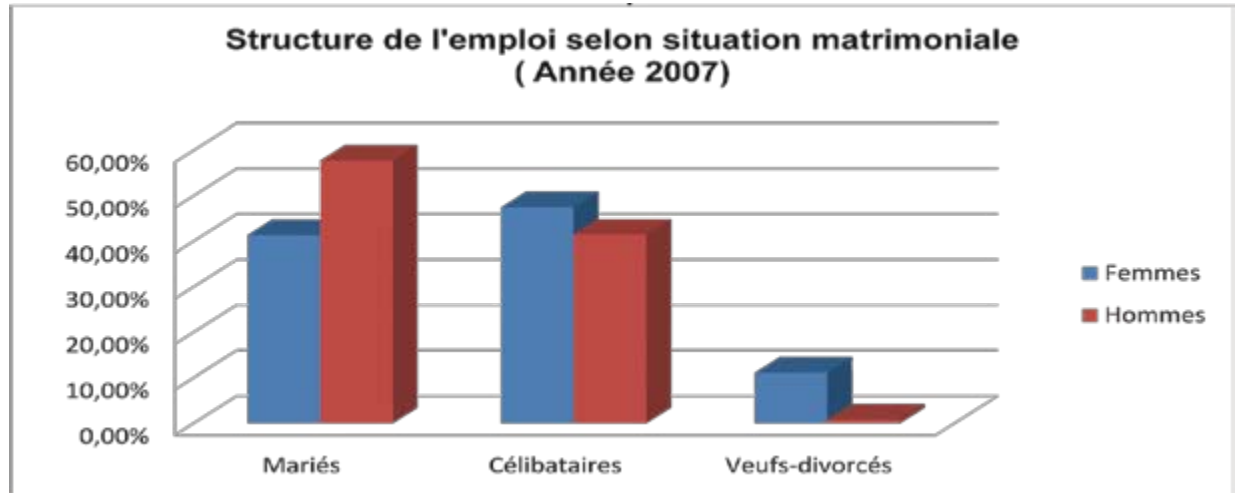
Année	2007	2009	2010
Masculin	69,9	68,8	67,7
Féminin	45,2	49,5	54,2
Ensemble	65,2	65,9	65,6

Source : D'après statistique ONS.

L'étude du CRASC indique que parmi les femmes qui travaillent dans le privé en 2006, plus de la moitié sont dans le privé informel. Dans cette enquête, sur l'ensemble des femmes occupées 21,5% travaillent dans l'informel.

Il s'agit en majorité de célibataires, jeunes et peu instruites, tandis que les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur travaillent dans le secteur public (78%) ou le secteur privé formel (21%).

En proportion, les femmes qui travaillent sont, davantage que les hommes, célibataires ou divorcées/veuves. Le travail féminin reste majoritairement le fait de femmes sans maris.



Certaines jeunes filles abandonnent leur travail quand elles se marient ou à la naissance de leur premier enfant quitte à le reprendre en cas de divorce ou de veuvage. Selon l'étude du CRASC le mariage entraîne la suspension d'activité de près de la moitié des femmes travaillant dans le

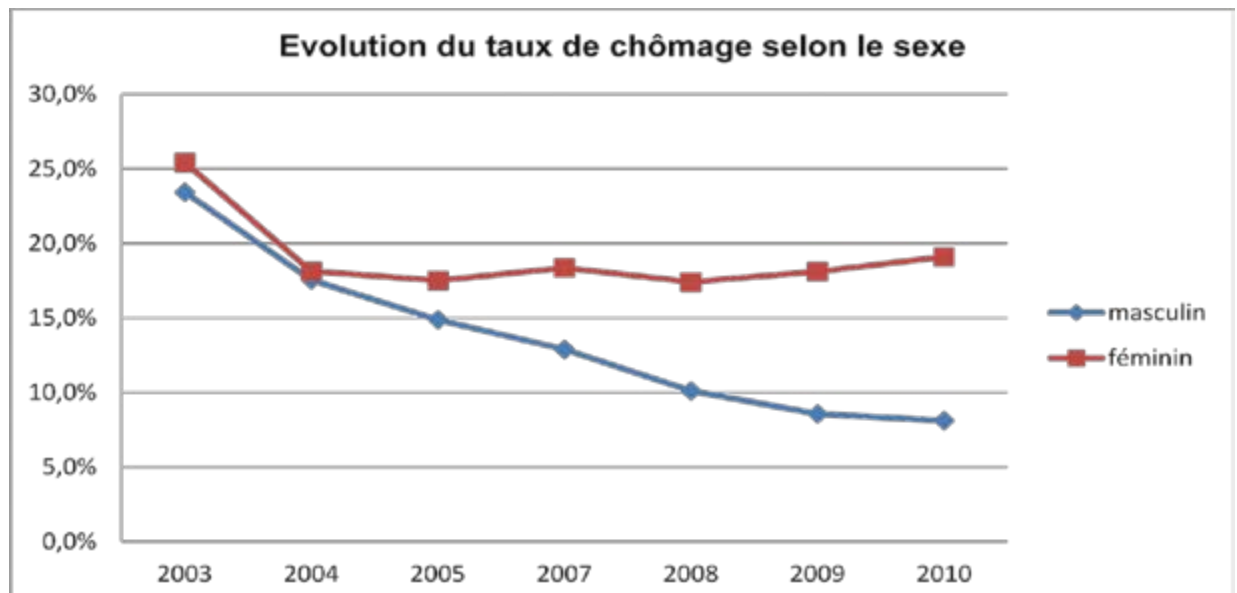
secteur privé mais de seulement 16% de celles qui activaient dans le secteur public.

Non seulement les femmes actives ne représentent que 18% de tous les actifs, mais encore, elles souffrent d'un taux de chômage plus élevé que les hommes. En 2010, la population des femmes

au chômage atteint 348.000 personnes, soit un tiers de tous les chômeurs. Globalement, le taux de chômage s'est beaucoup réduit depuis 10 ans, mais on note que, depuis 2008, le chômage des femmes tend à augmenter tandis que celui des hommes continue à baisser.

	2003	2004	2005	2007	2008	2009	2010
Masculin	23,4%	17,5%	14,9%	12,9%	10,1%	8,6%	8,1%
Féminin	25,4%	18,1%	17,5%	18,4%	17,4%	18,1%	19,1%

Source : D'après ONS



La différence entre les taux de chômage masculin et féminin s'accroît en milieu rural : Ainsi en 2010, le taux de chômage des femmes rurales atteint 20%, contre 7% pour les hommes; quoique toujours important l'écart entre le chômage des hommes et des femmes se réduit en milieu urbain.

TAUX DE CHÔMAGE SELON LA ZONE DE RÉSIDENCE ET LE SEXE EN 2010			
	Masculin	Féminin	Total
Urbain	8.6%	18.8%	10.6%
Rural	7.2%	20.1%	8.7%
Ensemble	8.1 %	19.1%	10.0%

Source : ONS « Activité, emploi et chômage au 3ème trimestre 2010 »

Il s'agit d'un chômage de jeunes : En 2010, 90% des chômeuses avaient moins de 35 ans. Il s'agit également d'un chômage de diplômées particulièrement chez les femmes :

TAUX DE CHÔMAGE DES DIPLÔMÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR SELON LE SEXE ET LA SPÉCIALITÉ (EN %)			
	Masculin	Féminin	Total
Lettres et arts	14.7	34.4	27.3
Sciences sociales, commerce et droit	14.0	43.7	28.7
Sciences (y.c sciences de la vie, sciences physiques, mathématiques, statistiques et informatiques)	9.8	28.6	18.1
Ingénierie, industrie de transformation et production (y.c architecture et bâtiment)	9.4	39.7	14.8
Santé et protection sociale	1.6	5.9	3.8
Autres	11.4	17.3	13.4
Total diplômés de l'enseignement supérieur	11.1	33.6	21.4

Source : ONS « Activité, emploi et chômage au 3ème trimestre 2010 »

On remarque, dans la filière « ingénieur », un grand différentiel de chômage selon le sexe du diplômé (près de 40% pour les filles, 9% pour les garçons).

En 2010, le nombre de personnes à la recherche d'un emploi salarié⁵ qui se sont adressées à l'ANEM, organisme public chargé d'organiser et d'assurer la connaissance du marché de l'emploi, s'est élevé à 1,1 millions de personnes (1,05 millions en excluant les demandeurs occupés). 20% d'entre eux étaient des femmes.

FACTEURS QUI TENDENT À FAVORISER LE TRAVAIL FÉMININ

Outre un dispositif institutionnel et non institutionnel d'appui à l'insertion qui sera présenté plus

loin, on peut identifier un certain nombre de facteurs qui devraient favoriser le travail des femmes.

De plus en plus de filles diplômées

Longtemps les inégalités entre filles et garçons dans l'accès à l'éducation et la formation ont compromis l'accès des femmes au travail. Cette situation a beaucoup changé, voire s'est inversée.

Au niveau législatif et réglementaire, il n'existe aucune discrimination entre filles et garçons. L'orientation par l'institution des élèves entre les différentes filières se réalise surtout en fonction des notes obtenues. Par contre, on observe que la parité n'est pas réalisée, mais ces inégalités ne sont pas nécessairement en défaveur des filles.

Une étude effectuée par un groupe d'experts en 2009⁶, fournit sur la population scolarisée dans l'éducation nationale une analyse très éclairante dont les résultats seront très largement utilisés dans les données rapportées ci-après.

Dans l'enseignement primaire, le différentiel continue à être légèrement en faveur des garçons :

Le taux de scolarisation des enfants de 6-12 ans dans l'enseignement primaire en 2009 dépasse 98% des enfants de 6-12 ans de la population résidente, avec un écart de 1% en faveur des garçons

Il n'en a pas toujours été ainsi comme le montre la chronique suivante qui porte sur la population des 6/15 ans⁷:

TAUX DE SCOLARISATION DE LA POPULATION DE 6 À 15 ANS				
	1970	1980	1990	2000
Garçons	70	88	93	93
Filles	44	67	78	88

Sources : Étude citée en note « 7 »

A l'entrée au primaire, le taux de scolarisation des filles est en 2009, légèrement inférieur à celui des garçons. Cette disparité se poursuit dans tout le cycle primaire. Cela semble être dû au fait que les filles qui ne réussissent pas sont retirées de l'école, tandis que les garçons redoublent.

Au total cependant les filles réussissent davantage que les garçons et elles sont légèrement plus nombreuses que ces derniers à réussir l'examen de passage vers le cycle moyen.

Au cycle moyen, la parité est rétablie

Les garçons sont toutefois plus nombreux que les filles à avoir accès à l'enseignement moyen. La disparité est particulièrement marquée dans trois wilaya du sud (Ghardaïa, Illizi et Tamanrasset). Néanmoins les filles sont nettement plus nombreuses que les garçons à réussir l'examen de passage au cycle secondaire.

Sur une cohorte de cent élèves scolarisés en 1^{ère} année primaire, un peu plus de la moitié (52%) poursuivent au cycle secondaire.

Dans l'enseignement secondaire, la parité est largement favorable aux filles

A l'accès au cycle secondaire, la parité s'établit à 142. Dans l'ensemble du cycle elle est de 138 filles pour 100 garçons. Il faut savoir qu'elle se situe au-dessus de 100 depuis les années 90. Le taux de réussite au baccalauréat est supérieur pour les filles par rapport aux garçons.

Dans l'enseignement supérieur il y a plus de filles que de garçons

Les statistiques de l'Enseignement supérieur dénombrent pour l'année 2008/2009, 1 048 899 inscrits et 146 889 diplômés.

Les filles sont plus nombreuses que les garçons dans la plupart des filières excepté en technologie, sciences vétérinaires et sciences de la terre. Elles représentent 2/3 ou plus des effectifs dans les filières Langues (arabe, amazigh, langues étrangères, interprétariat), en sciences sociales, sciences de la nature et sciences juridiques.

Dans la formation et l'enseignement professionnel les garçons dominent, mais surtout on note que les filières sont très sexuées

La formation se réalise dans des centres ou instituts, en apprentissage en cours du soir. Les centres et instituts de formation sont implantés dans toutes les

wilayate. Les formations s'étendent sur cinq niveaux différents (ouvrier spécialisé, ouvrier qualifié, ouvrier hautement qualifié, technicien et technicien supérieur). Elles sont dispensées dans 22 branches professionnelles totalisant 366 spécialités. Elles sont ouvertes aussi bien aux filles qu'aux garçons. Au total les filles représentent 37% des effectifs en formation. Cependant, en dehors de l'apprentissage, le nombre de filles se rapproche de celui des garçons (46% des effectifs)

Par branche de formation on observe une concentration de filles sur 5 filières qui sont : Les techniques administratives et de gestion (36% des effectifs en 2009); l'informatique (16%); l'habillement et le textile (14%); les métiers de service (14%) enfin l'hôtellerie (4%) et l'industrie agro-alimentaire (1%).

De fait elles sont plus nombreuses que les garçons dans ces branches hormis dans l'hôtellerie où elles ne représentent que 14% des effectifs en formation.

Les garçons pour leur part sont les plus nombreux dans les filières hôtellerie (16%), BTP (15%), électricité électronique (12%) et technique administrative (11%).

EFFECTIFS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN FORMATION ANNÉE 2008

Filières de formation	Effectif total	Dont filles
Agriculture	13262	2204
Arts et industries graphiques	3092	996
Artisanat traditionnel	39851	16107
Bois et ameublement	21835	308
Bâtiment travaux publics hydraulique	55488	3125
Chimie industrielle et transformation	1267	526
Construction métallique	22711	469
Construction mécanique et sidérurgique	7646	195
Cuirs et peaux	2951	386
Électricité - Électronique	46251	4816
Habillement textiles	31750	28596
Hôtellerie - Tourisme	63222	8730
Industries agro-alimentaires	1988	1171
Informatique	57252	31560
Métiers de l'eau et de l'environnement	3642	1712

Métiers de service	39743	27929
Mécanique - Moteurs - Engins	22398	591
Pêche	783	113
Techniques administratives et de gestion	112536	73014
Techniques audio-visuelles et de la communication	2080	949
TOTAL	549748	203497

Source : Ministère de la formation et de l'enseignement professionnel « Annuaire statistique 2008 »

Les filles en formation se positionnent soit au niveau 2 (ouvrier qualifié) dans les métiers de service ou d'habillement, soit au niveau 5 (TS) dans les filières de l'administration et d'informatique. En conclusion la situation en matière d'éducation se caractérise par une non-discrimination dans l'accès avec un problème de surreprésentation féminine dans l'enseignement secondaire et supérieur. On note la place relativement limitée de la formation professionnelle des filles dans les branches techniques.

Une législation qui bannit toute discrimination en matière de formation et de travail

La constitution stipule l'égalité entre les citoyens sans aucune discrimination, notamment pour cause de sexe (cf. art 29). Elle prévoit également que les institutions ont pour finalité d'assurer l'égalité entre citoyens et citoyennes en supprimant les obstacles et notamment ceux qui empêchent la participation de tous à la vie économique (cf. art. 31).

La constitution algérienne stipule que tous les citoyens ont droit au travail (art.55).

Au plan législatif il n'existe aucune discrimination en matière de travail entre homme et femme, si l'on excepte une disposition⁸ interdisant à l'employeur de recourir au personnel féminin pour le travail de nuit, encore la loi prévoit-elle des dérogations lorsque la nature de l'activité et les spécificités du poste de travail les justifient.

La loi n°90-11 relative aux relations de travail dispose que « tout employeur est tenu d'assurer pour un travail de valeur égale l'égalité

de rémunération entre les travailleurs sans aucune discrimination » (art.84). Cette législation sur l'égalité des salaires est respectée. C'est au niveau des carrières que se creuse l'inégalité : Homme et femme ne progressent pas de la même façon.

La loi portant code de la famille modifié permet aux conjoints de stipuler dans le contrat de mariage ou dans un contrat authentique ultérieur, toute clause qu'ils jugent utile, notamment en ce qui concerne la polygamie ou le travail de l'épouse (art 19). Cette disposition permet à la femme de « protéger son droit au travail ». En cas de divorce la loi portant code de la famille modifié spécifie que « le travail de la femme ne peut constituer un motif de déchéance du droit de garde » (art.67)

Une protection sociale de la femme travailleuse large et socialisée

L'Algérie dispose d'un système de sécurité sociale en direction des travailleurs très élaboré. La loi⁹ assure à toute personne qui travaille, que ce soit comme salarié ou à son propre compte, une protection étendue.

Les salariés sont couverts au titre des risques maladie, maternité, invalidité, décès, accident du travail, vieillesse et chômage. La cotisation qui assure la couverture des risques est assise sur le salaire. Son taux pour l'ensemble des risques est de 35%, dont 9% à la charge du travailleur et 26% à la charge de l'employeur.

Les non salariés sont couverts pour les mêmes risques sauf accidents du travail et chômage. De plus, contrairement au salarié, ils ne reçoivent pas de revenus de remplacement en cas de maladie

et de maternité. La cotisation est assise sur le revenu imposable. Son taux est de 15%. Elle est entièrement à la charge du travailleur.

Les personnes à charge de l'assuré sont couvertes au titre d'ayants droit pour les prestations en nature des risques maladies et maternités (prise en charge des frais médicaux).

Les femmes travailleuses bénéficient des mêmes droits que leurs homologues masculins, ainsi que de quelques avantages supplémentaires : Elles peuvent demander à partir à la retraite à un âge inférieur à celui des hommes assurés sociaux; par ailleurs en cas de maternité la femme salariée bénéficie d'un congé de 14 semaines avec un salaire maintenu à 100% couvert par le système de sécurité sociale. La portée positive du dispositif de sécurité sociale se trouve diminuée par le fait que de nombreux employeurs dans le secteur privé ne déclare pas leurs travailleurs à la sécurité sociale et qu'une grande part des travailleurs indépendants ne s'affilient pas. Alors que, légalement, toute la population qui travaille devrait être affiliée à la sécurité sociale, l'enquête ONS sur l'emploi en 2007 indique que 50% seulement des personnes qui travaillent sont couvertes. Il existe cependant une forte différence du taux d'affiliation selon le sexe de la personne qui travaille : 64% des femmes qui travaillent sont affiliées à la sécurité sociale contre 48% des hommes. Ces chiffres sont à rapprocher des types d'emplois occupés par les femmes (salarié régulier, secteur public).

Des facteurs démographiques moins contraignants vis-à-vis du travail

Ils ont longtemps constitué un réel obstacle au travail des femmes mais leur évolution rapide depuis les années 90 font qu'ils ne constituent plus aujourd'hui un problème réel. Dans les décennies qui ont suivi l'indépendance de l'Algérie, les jeunes filles algériennes se mariaient très jeunes et avaient une nombreuse progéniture. Une telle situation exclut de facto les femmes du monde du travail au sens économique du terme. Cette situation a changé, même si depuis le début des années 2000 on assiste à un renversement de la tendance en matière de fécondité

ÉVOLUTION DE L'ÂGE MOYEN AU PREMIER MARIAGE RECULE RÉGULIÈREMENT				
	1966	1977	1987	1998
Hommes	23,8	25,3	27,7	37,3
Femmes	18,3	20,9	23,7	27,6

Source : D'après les résultats des recensements de la population et de l'habitat.

Les données des recensements permettent également de constater que les écarts dans l'âge au mariage des femmes entre population urbaine et population rurale, très fort en 1966 et 1977, tendent à disparaître : Les jeunes filles se marient tardivement à la ville comme à la campagne.

Le nombre moyen d'enfants par femme s'est beaucoup réduit jusqu'au début des années 2000, mais il tend à remonter depuis.

En 1970, le nombre d'enfants par femme s'élevait à près de 8 enfants, il était encore de 7 en 1980. Il a rapidement chuté ensuite, tombant à 2,7 en 1999 et

à 2,5 en 2002. Fait exceptionnel en matière de démographie, il remonte légèrement depuis. En 2010, l'Indice Synthétique de Fécondité (I.S.F)¹⁰ l'I.S.F a atteint le niveau de 2.87 enfants par femme (le taux de remplacement est de 2,1 enfant en moyenne par femme).

ÉVOLUTION DE L'INDICE SYNTHÉTIQUE DE FÉCONDITÉ DE 1970 À 2010							
	1970	1980	1999	2002	2005	2008	2010
ISF	7,8	7,0	2,7	2,5	2,6	2,8	2,9

Source : ONS

Un rapport au travail des femmes en évolution

Le rapport au travail des femmes est en train d'évoluer. On peut considérer à juste titre que 15% seulement de femmes dans la population occupée, c'est très peu. Mais il faut savoir qu'elles n'étaient que 11% en 1980 et que ce pourcentage était tombé à 7% en 1990; il a donc doublé en 20 ans. C'est ce que confirme l'étude menée par le CRASC sur un échantillon représentatif de femmes de 15 ans. et plus¹¹.

Parmi les 13755 femmes enquêtées issues de 4436 ménages, le travail rémunéré est une aspiration pour l'écrasante majorité : 30% seulement des femmes enquêtées ne souhaitent pas travailler. Même parmi les femmes au foyer, qui apparaissent dans l'enquête moins diplômées que les autres, 38% se disent prêtes à travailler si une bonne opportunité se présentait (17% accepte-

raient et 23% négocieraient avec la famille).

Les femmes qui refuseraient sont surtout des femmes âgées, mariées et peu instruites. Néanmoins l'attitude vis-à-vis du travail des femmes ne suit pas une évolution linéaire. Ainsi deux études menées en 2000¹² et 2009¹³ selon une méthodologie similaire montre que l'attitude vis-à-vis du travail des femmes est moins favorable en 2009 qu'en 2000.

Ainsi 38% des hommes sont réfractaires au travail des femmes en 2009 contre 30% en 2000 et surtout, 25% des femmes adultes sont réfractaires au travail des femmes en 2009 contre 18% des femmes en 2000. Qui plus est en 2009, l'attitude des adolescents vis-à-vis de cette question est proche de celle des adultes : 32% des adolescents et 16% des adolescentes se disent réfractaires au travail des femmes.

Le diplôme est considéré par toutes les femmes mais plus encore par les femmes au foyer comme un atout majeur pour le travail.

Alors que dans un passé récent le travail pour les célibataires occupées constituait une étape de transition avant le mariage, en 2006 date de l'enquête menée par le CRASC, 2/3 des femmes célibataires qui travaillent ne pensent pas arrêter de travailler si elles se marient.

Celles qui pensent arrêter sont surtout celles qui travaillent dans l'informel et un peu moins celles qui travaillent dans le privé formel. Par contre, 84% des femmes qui travaillent dans le secteur public comptent continuer après leur mariage.

De plus, pour les femmes qui travaillent, une amélioration de la situation financière de la famille ne conduirait pas à une cessation de travail pour 71% d'entre el-

les, ce qui montre que le travail des femmes ne correspond pas exclusivement à des nécessités économiques. La moitié des femmes enquêtées considère que les métiers peuvent être occupés indifféremment par des hommes ou des femmes, même si ce n'est pas vrai pour certains métiers.

Deux tiers des femmes considèrent que pour le recrutement il faut imposer l'égalité des chances entre les sexes, le tiers d'entre elles qui trouve qu'il faut favoriser les hommes sont surtout des femmes au foyer. 80% des femmes qui travaillent gèrent elles-mêmes leur salaire.

LES FREINS AU TRAVAIL DES FEMMES

Malgré les évolutions favorables signalées ci-dessus, l'emploi féminin progresse lentement. Plusieurs facteurs peuvent être avancés pour expliquer cette situation.

Les facteurs économiques et sociaux

a- la prise en charge des enfants

Même si les femmes ont un nombre restreint d'enfants, elles en ont la charge, précisément au

moment où leur carrière professionnelle s'amorce ou pourrait le faire. Les femmes mariées interrogées dans le cadre de l'enquête du CRASC considèrent en majorité que leur rôle principal dans leur vie quotidienne est celui de mère (76% des femmes au foyer et 53% des femmes occupées).

Or actuellement il existe très peu de structures de prise en charge de la petite enfance. Il s'agit en général de structures privées très coûteuses. Sauf dans les cas où existe un appui familial, une jeune mère doit donc mettre en balance ses gains professionnels et les coûts de garde de son enfant.

Selon l'étude du CRASC, pour la garde des enfants 30% des femmes occupées ont recours à une garde payante (crèche, nourrice, garde à domicile). Le préscolaire commence à se généraliser pour les enfants de 5 ans. Toutefois les écoles ne disposent pas de cantine scolaire. Les femmes travailleuses doivent trouver des solutions pour l'accueil de leurs enfants pour le repas de midi. Il en est de même pour la garde des jeunes enfants durant les vacances scolaires.

b- les tâches ménagères

En règle générale, sauf de très rares exceptions, les tâches ménagères incombent aux femmes. Or par exemple moins de la moitié des ménages disposent d'une machine à laver le linge (50% des ménages urbains et seulement 27% des ménages ruraux).

c- les restrictions à la mobilité

Le logement représente un problème pour un grand nombre d'algérien. Mais ce problème revêt pour les femmes un caractère particulier dans la mesure où il n'est pas socialement acceptable pour une femme d'habiter seule comme en témoigne ces cas de femmes gravement agressées parce qu'elles vivaient seules. Cette situation restreint l'accès à tout emploi éloigné du domicile familial. Ainsi, dans l'enquête de l'ONS, fin 2010, les femmes chômeuses sont près de 80% à refuser un emploi dans une autre Wilaya, (contre 27% pour les hommes) et 43% à refuser un emploi éloigné du domicile contre de 10% des hommes.

PART RELATIVE DES CHÔMEURS ACCEPTANT DES POSTES D'EMPLOI SOUS DIFFÉRENTES CONDITIONS DE TRAVAIL

	Masculin	Féminin	Total
Emploi éloigné du domicile	90.1	57.0	79.4
Emploi dans une autre wilaya	77.3	20.6	59.0

Source : ONS « Activité, emploi et chômage au 3ème trimestre 2010 »

Par ailleurs, le transport constitue un des problèmes majeurs évoqués par les femmes enquêtées par le CRASC.

d- une protection sociale très favorable aux femmes au foyer

Certaines dispositions du système de sécurité sociale présentées ci-dessus édictées dans un contexte où très peu de femmes travaillaient, apportent une large protection à la femme au foyer, ce qui peut présenter un facteur décourageant au travail des femmes. Ainsi :

- Les ayants droit d'un travailleur sont le conjoint, les

enfants mineurs ou ceux de moins de 21 ans qui poursuivent des études et les *filles au foyer non mariées quel que soit leur âge*.

- La pension de réversion est versée au conjoint survivant quel que soit son âge. En sont également bénéficiaires les filles au foyer du de cujus quel que soit leur âge (alors que les fils majeurs n'en bénéficient pas)

Des stéréotypes qui perdurent

a. La place de la femme est au foyer

Si les femmes aspirent de plus en plus à travailler, la société reste travaillée par des stéréotypes qui se parent souvent, quoique de façon injustifiée, de valeur religieuse. Ainsi beaucoup d'hommes considèrent que dans la mesure où ils sont tenus légalement de subvenir à l'entretien de leur épouse, celle-ci ne doit pas travailler.

Certains considèrent que la femme ne doit pas se montrer devant des hommes étrangers à leur famille et partant ne peut pas travailler hors de son foyer.

b. Il y a des métiers réservés aux hommes

Ce n'est pas seulement chez les hommes que cette idée est avancée, l'étude du CRASC menée auprès de femmes montre que, si globalement la connotation sexuée des métiers diminue, elle persiste pour certains métiers. Ainsi, une majorité d'entre elles considère que certains métiers sont réservés aux hommes : ingénierat (52%), commerce (73%) direction d'entreprise (54%) et secteur des corps constitués (67%). Ces stéréotypes influencent on l'a vu l'orientation des filles dans les filières universitaires mais surtout de formation professionnelle.

Autres facteurs de blocage

Dans leur cursus scolaire les étudiants se trouvent orientés davantage par leurs résultats scolaires que par leurs goûts et leur désir de faire tel ou tel métier. Ils manquent pour la plupart totalement d'information sur la réalité concrète des métiers vers lesquels leur diplôme les oriente. Par ailleurs ils ne disposent pas d'outils de réflexion pour asseoir leur choix personnels en tenant compte de leur personnalité et de leurs compétences propres.

Or l'enquête de l'ONS sur l'emploi fait ressortir la difficulté pour les femmes à sortir de leur domaine de compétence; ainsi elles sont plus réticentes que les hommes à accepter un emploi qui ne correspond pas à leurs profils ou qui serait inférieur à leurs aptitudes professionnelles. Ceci explique qu'elles ne saisissent pas les opportunités de travail.

De la même façon, c'est dans leur savoir-faire traditionnel (gâteaux, tissage...) que les femmes au foyer cherchent des sources de revenus. On voit également que les femmes tendent davantage à s'intégrer dans des emplois sûrs et sans risques (fonction publique). L'étude du CRASC montre que les femmes adressent essentiellement leurs demandes au secteur public alors que c'est dans le secteur privé que se créent les emplois.

Plus confinées au foyer que les garçons, les filles ne disposent pas de réseau personnel pour trouver du travail ou créer une entreprise. Elles ont également moins accès à Internet, ce qui aggrave leur confinement.

Par exemple, elles sont, selon l'étude du CRASC, très peu nombreuses à être informées du dispositif institutionnel d'appui à l'emploi. Il s'agit pourtant d'un dispositif étoffé offrant des avantages certains pour favoriser le développement de l'emploi.

LE DISPOSITIF D'APPUI À L'EMPLOI

Le dispositif institutionnel d'appui à l'emploi¹⁴

L'Etat a mis en œuvre un important dispositif destiné à organiser le marché de l'emploi, à lutter contre le chômage et à appuyer la création d'entreprise ou l'auto-emploi. Des organismes publics contribuent à la mise en œuvre de ce dispositif. Ce dispositif ouvert aux hommes et aux femmes sans distinction, bénéficie aux deux, mais un peu plus aux hommes à l'exception des microcrédits accordés par l'ANGEM et conçus surtout pour faciliter l'activité des femmes au foyer.

Accès à l'emploi salarié

Concernant l'emploi salarié, l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) est chargée d'organiser et d'assurer la connaissance de la situation et de l'évolution du marché national de l'emploi, ainsi que de participer à la mise en œuvre des programmes spécifiques d'emploi décidés par l'Etat.

Toute personne qui cherche un emploi doit être inscrite à l'ANEM.

La « carte bleue » de demandeur d'emploi est délivrée par les agences locales de l'emploi (ALEM) : il y a 174 ALEM réparties sur tout le territoire. Pour leur part les entreprises ont l'obligation légale de passer par l'ANEM pour n'importe quel recrutement.

Un dispositif d'aide à l'insertion professionnelle (DAIP) mis en place prévoit pour tout recrutement d'une personne âgée de 18 à 35 ans, n'ayant jamais travaillée et inscrite à l'ANEM, les avantages suivants valables pour 3 années renouvelables dans les Institutions et administrations publiques et organismes publics à gestion spécifique et pour 1 année renouvelable dans le secteur économique:

- Dans le cadre du contrat d'insertion des diplômés (CID) une rémunération mensuelle (de 15000DA pour les diplômés de l'enseignement supérieur et de 10000DA pour les techniciens supérieurs est versée par l'Etat
- Dans le cadre du contrat d'insertion professionnelle (CIP) une rémunération mensuelle de 8000DA
- Dans le cadre du contrat formation-insertion (CFI), une rémunération mensuelle de 12000DA

Pour l'année 2010, les placements dans le cadre du dispositif ont concerné 273141 personnes :

- CID : 99691
- CIP : 85114
- CFI : 88336
- 121042, soit 44,3% des personnes placées sont des femmes

Appui à la création d'entreprise ou au microcrédit

Des organismes ont été mises en place par les pouvoirs publics pour apporter un appui particulier aux personnes désireuses de créer leur entreprise ou d'améliorer leur revenu par l'auto-emploi ou le travail à domicile.

□ **Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes ANSEJ**

Le site officiel de l'ANSEJ¹⁵ présente l'organisme comme suit :

Créée en 1996, l'ANSEJ est une institution publique chargée de l'encouragement, du soutien et de l'accompagnement des jeunes chômeurs porteurs d'idée de projet de création d'entreprise.

A travers les étapes de création et d'extension de son entreprise, le jeune promoteur bénéficie :

* De l'assistance à titre gracieux (accueil – information – accompagnement - formation);

* D'avantages fiscaux (exonération de TVA et abattement sur les droits de douane en phase de réalisation et exonération d'impôts en phase d'exploitation);

* D'aides financières (Prêt Non Rémunéré – bonification des intérêts bancaires).

L'investissement de création porte sur la création de nouvelles micro entreprises dans toutes les acti-

vités, à l'exception de l'activité commerciale, par un ou plusieurs jeunes promoteurs éligibles au dispositif ANSEJ.

Quelles sont les conditions d'éligibilité ?

Pour bénéficier de ce dispositif, les postulants doivent remplir les conditions suivantes:

Etre **chômeur** ;

Etre âgé entre 19 et 35 ans. Lorsque l'investissement génère au moins trois (03) emplois permanents (y compris les associés), l'**âge limite du gérant** de l'entreprise créée pourra être porté à quarante (40) ans;

Avoir une **qualification professionnelle** ou un **savoir faire** en re-

lation avec l'activité envisagée;

Mobiliser un **apport personnel** pour le financement du projet.

Quels sont les modes de financement proposés ?

Le coût de l'investissement ne peut dépasser 10 millions de DA pour les deux formules de financement prévues dans le cadre du dispositif ANSEJ:

- **Le financement triangulaire:**

C'est une formule dans laquelle leur **apport personnel** est complété par un **prêt sans intérêt** accordé par l'ANSEJ et par un crédit bancaire.

Niveau 1: le montant d'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
1%	29%	70%

Niveau 2: le montant d'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	(Crédit sans intérêt (ANSEJ)	Crédit bancaire
2%	28%	70%

- **Le financement mixte:** Dans ce type de financement leur apport personnel est complété par un prêt sans intérêt accordé par l'ANSEJ.

Afficher détails

La structure de ce type de financement est répartie en deux niveaux:

Niveau 1: montant de l'investissement jusqu'à 5.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
71%	29%

Niveau 2: montant de l'investissement de 5.000.001 DA à 10.000.000 DA

Apport personnel	Prêt sans intérêt (ANSEJ)
72%	28%

Outre la réduction du pourcentage de l'apport personnel, des assouplissements ont été apportés concernant le contenu des investissements. Ainsi les micro-entrepreneurs peuvent bénéficier d'un prêt non rémunéré de 500.000 DA soit pour l'acquisition d'un véhicule-atelier pour exercer une

activité en plomberie, électricité-bâtiment, chauffagiste, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile soit pour s'acquitter d'un loyer si leur activité est sédentaire. D'autre part les cabinets groupés peuvent bénéficier d'un cumul des seuils d'investissement.

En phase d'exploitation des avantages fiscaux sont accordés à la micro entreprise (pour une période de 03 ans à partir du démarrage de son activité ou 06 ans pour les zones spécifiques).

Un point négatif relevé par les bénéficiaires du dispositif de l'ANSEJ concerne les délais observés

dans la création de ces micro-entreprises, en effet, en dépit des efforts déployés pour les réduire, ceux-ci n'exigent pas moins de deux années.

Pour les projets de plus faible envergure un autre dispositif, plus accessible a été mis en place plus récemment à travers l'ANGEM

- Agence Nationale de gestion du microcrédit ANGEM¹⁶

L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit, créée par le décret exécutif N°:04-14 du 22/01/2004, représente un outil de lutte contre le chômage et la précarité visant le développement des capacités individuelles des personnes à s'auto prendre en charge en créant leur propre activité.

La Direction Générale a été installée en 2004 et a commencé ses activités en 2005.

L'Agence est représentée par un réseau de 49 Coordinations de Wilaya appuyées par des cellules d'accompagnement au niveau de chaque Daïra.

Le Micro Crédit est un prêt remboursable permettant l'achat d'un petit équipement et matières premières de démarrage pour exercer une activité ou un métier.

Il est destiné à des citoyens sans revenus ou disposant de revenus instables et irréguliers et aux femmes au foyer.

Il vise l'intégration économique et sociale des citoyens ciblés à travers la création d'activités de production de biens et services.

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes:

- Etre âgé de 18 ans et plus et capable d'exercer une activité
- Sans revenus ou disposant de petits revenus instables et irréguliers
- Avoir une résidence fixe
- Posséder un savoir-faire ou une qualification avérée en relation avec l'activité projetée¹⁷

S'agissant d'une création d'activité de production de biens et services il faut en outre :

○ Ne pas avoir bénéficié d'une autre aide à la création d'activités

○ Mobiliser un apport personnel égal à 1% du coût global de l'activité

○ Verser les cotisations au Fonds de garantie mutuelle des microcrédits (0,5% du crédit bancaire)

Les types de microcrédits accordés sont les suivants :

○ Jusqu'à 40.000 DA sans intérêt pour le financement de matières premières : remboursement sur 24 mois avec 3 mois de différé

○ De 40.001 à 100.000 DA sans intérêts pour l'acquisition l'achat de matières premières sur présentation d'un devis quantitatif et estimatif

○ Jusqu'à 1.000.000 DA sur la base d'un financement triangulaire ANGEM (29% sans intérêt)- Banque (70% avec intérêts bonifiés à 80%)-Promoteur (1%); il couvre les coûts liés à : L'acquisition de petits équipements, matériel et outillage, matériel roulant; les petits travaux d'aménagement de locaux ou agricoles; la marchandise pour les activités commerciales¹⁸; le fonds de roulement nécessaire au démarrage de l'activité; l'assurance; les frais préliminaires.

Les aides accordées s'accompagnent en outre :

○ D'une exonération de l'IRG pendant 5 ans (10 ans pour l'activité d'artisanat traditionnel)

○ D'une exonération de la taxe sur l'activité professionnelle (TAP) pendant 3 ans

Pour le choix des créneaux à investir, la cellule d'accompagnement de l'ANGEM située au niveau de chaque daïra, dispose d'une base de données lui permettant de conseiller le promoteur sur les opportunités d'activité ou sur les secteurs saturés.

Depuis sa création et jusqu'à 2010, l'ANGEM a accordé des microcrédits à 157.000 bénéficiaires. 90% de ces prêts concernent l'achat de matières premières et 10% des projets.

Le bilan du dispositif à fin 2009 fait apparaître les informations suivantes :

○ Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à bénéficier des microcrédits (59% des bénéficiaires sont des femmes).

○ 72% des femmes bénéficiaires ont moins de 40 ans

○ 52% ont un niveau d'instruction « moyen » et 20% sont « sans instruction »

○ Les emplois féminins générés par ces microcrédits se situent dans les secteurs d'activité de l'artisanat (55%), de l'industrie (22%), des services (14%), de l'agriculture (8%), et du BTP (1%). Dans l'artisanat et l'industrie, les femmes représentent 80% et plus des bénéficiaires de microcrédits.

L'essentiel des microcrédits sont des prêts sans intérêts destinés à l'achat de matières premières.

□ CNAC¹⁹

La caisse nationale d'assurance chômage a pris en charge en 2004, pour répondre aux besoins des chômeurs ayant dépassé l'âge requis pour bénéficier des avantages proposés par l'ANJEM, un dispositif de soutien à la création d'activités.

Les services assurés aux promoteurs intègrent, à la fois, l'accompagnement personnalisé durant toutes les phases, la validation des acquis professionnels et l'assistance lors de l'examen des projets par les comités de sélection et de validation.

Les investissements à réaliser dans ce cadre repose exclusivement sur un mode de financement de type triangulaire, qui met en relation le promoteur, la banque et la CNAC. Le seuil maximum du coût de l'investissement est fixé à 10 millions de dinars.

Il est prévu, en outre, toute une batterie d'aides ainsi que des avantages financiers et fiscaux en direction de toute personne qui satisfait aux conditions d'accès au dispositif notamment l'âge, la situation de chômage, la qualification ou le savoir-faire en relation avec l'activité projetée et la possibilité de participer financièrement au montage de son projet

Concernant la Validation des Acquis Professionnels (V.A.P), elle constitue une autre mesure mise en œuvre en partenariat avec le Ministère de la formation et de l'Enseignement Professionnel ainsi que d'autres secteurs en vue de valoriser l'expérience professionnelle des futurs promoteurs dans le montage de leurs projets d'investissement.

En plus de cet appui, il est prévu d'octroyer aux promoteurs éligibles, plusieurs avantages qui sont:

- la bonification des taux d'intérêts pour les prêts bancaires,
- la réduction des droits de douanes,
- l'exonération fiscale et parafiscale,
- le bénéfice d'un prêt non rémunéré (sans intérêts) de la part de la CNAC.

Les conditions d'éligibilité:

- Etre âgé de trente (30) à cinquante (50) ans.
- Résidant en Algérie.
- Ne pas occuper un emploi rémunéré au moment de l'introduction de la demande d'aide.
- Etre inscrit auprès des services de l'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) depuis au moins un(1) mois comme demandeur d'emploi, ou être allocataire de la Caisse Nationale d'Assurance Chômage (CNAC).

- Avoir une qualification professionnelle et/ou posséder un savoir-faire en rapport avec l'activité projetée.
- Pouvoir mobiliser des capacités financières suffisantes pour participer au financement du projet.
- Ne pas exercer une activité pour son propre compte depuis au moins douze (12) mois.
- Ne pas être bénéficiaire d'une mesure d'aide au titre de la création d'activités.
- Le montant maximum des investissements prévu par ce dispositif est de dix (10) millions de dinars.

Les avantages financiers sont les suivants :

- Le seuil minimum des fonds propres dépend du montant de l'investissement de création ou d'extension projeté. Il est fixé selon les niveaux suivants:

- Niveau 1 : 1% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est égal ou inférieur à cinq (05) millions de dinars;

- Niveau 2 : 2% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à cinq (05) millions de dinars et inférieur ou égal à dix (10) millions de dinars.

- Un prêt non rémunéré consenti par la CNAC

29% du coût global de l'investissement lorsque celui-ci est inférieur ou égal à cinq (5) millions de dinars,

28% du montant global de l'investissement lorsque celui-ci est supérieur à cinq (5) millions de dinars et inférieur ou égal à dix (10) millions de dinars.

Ce prêt n'est accordé qu'une seule fois

- Un crédit bancaire à intérêts bonifiés

La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (08) années dont trois (03) années de différé à compter de la mobilisation des crédits.

S'agissant des risques crédits des investissements, un fonds de garantie accompagne les banques partenaires et couvre les créances restant dues en principal et les intérêts à hauteur de 70%

□ Agence de Développement Social ADS²⁰

L'Agence de développement social (ADS) a pour mission de gérer des programmes d'aide sociale. Certains de ces programmes visent l'appui à l'insertion sociale des personnes en difficulté.

• Activités d'intérêt général (AIG)

Indemnité pour activités d'intérêt général (IAIG) de 3000DA par mois (majorée de 1200DA pour le chef de chantier d'AIG), avec prise en charge de l'assurance maladie pour le bénéficiaire et ses ayants droit, destinée aux personnes défavorisées en âge de travailler et aptes au travail, en contrepartie d'activités d'intérêt général.

Bénéficiaires

Hommes : 148 904

Femmes : 106 636

Dont 66 559 chefs de famille.

RÉPARTITION PAR ÂGE DES BÉNÉFICIAIRES FEMMES

Tranche d'âge	18-25 ans	26-30 ans	31-40 ans	41-50 ans	51-60 ans	Plus de 60 ans	Ensemble
Bénéficiaires	20 377	22 624	29 932	21 034	10 801	1 868	106 636

Travaux d'utilité publique à haute intensité de main d'œuvre (TU-PHIMO). Insère des chômeurs de zones déshéritées dans des chantiers d'entretien et de maintenance visant l'amélioration des infrastructures de base dans les zones défavorisées.

Ce programme est le seul qui ne s'adresse qu'à des personnes de sexe masculin.

- **Dispositif d'activités d'insertion sociale (DAIS)**

Pour l'insertion sociale des jeunes chômeurs (18-40 ans) sans revenu et sans qualification dans des travaux ou des services d'utilité publique moyennant une indemnité mensuelle de 6 000DA avec bénéfice de la couverture sociale

- **Prime d'insertion des diplômés (PID)**

Insertion professionnelle, avec des contrats de pré-emploi, de jeunes primo-demandeurs d'em-

ploi, âgés de 19 à 35 ans, diplômés de l'enseignement supérieur ou d'instituts nationaux de formation (TS). Le montant de la prime est de 10 000DA par mois pour les universitaires et 8000 DA par mois pour les TS.

Au total 14388 jeunes ont été placés dont 9472 femmes. Parmi les femmes 7050 étaient universitaires et 2422 techniciens supérieurs.

LES UNIVERSITAIRES FEMMES PLACÉES RELEVAIENT DES FILIÈRES SUIVANTES :

Filière	Nombre
Lettres, sciences humaines et juridiques	4508
Economies, statistiques et planification	2000
Technologie et sciences exactes	845
Informatique	682
Sciences médicales	597
Agronomie	394
BTPH, Génie civil	277
Architecture	169
Ensemble	9472

- **Projet d'appui au développement socio-économique local dans le Nord-est algérien**

Ce projet a permis entre autres le financement de microprojets d'activités productives (PAP).

1230 projets ont été financés, permettant de créer 2066 emplois, dont 941 portés par des femmes.

Ces projets portent sur l'élevage, les services, la couture et le petit commerce.

Conclusion sur le dispositif institutionnel de soutien à l'emploi et à la création d'entreprise

Le dispositif tel qu'il est configuré par les pouvoirs publics répond

globalement aux besoins des promoteurs de micro-entreprise.

En effet, il confère des avantages très consistants aux créateurs de micro entreprises sous forme de crédits non ou faiblement rémunérés (taux d'intérêt nul ou très bonifié), d'abattements d'impôts et taxes..., et il leur apporte également un appui sous forme de conseils et d'accompagnement.

Son impact est cependant limité par certains aspects de son fonctionnement.

- * L'accès à l'information est insuffisant :

- * L'accueil au niveau des guichets est peu personnalisé, la

qualité du personnel d'accueil est jugé insuffisante.

- * Ceux qui ont des relations ont un accès privilégié au système

- * Les lourdeurs bureaucratiques sont décourageantes

- * Les postes en pré-emploi sont précaires et très sous payés

- * Les diverses institutions ne mettent pas à la disposition du public les informations sur le marché de l'emploi qui seraient nécessaires aux chômeurs pour s'orienter. Par exemple :

- Des données sur les emplois les plus demandés,
- Des statistiques sur les offres d'emploi non satisfaites,
- Un palmarès des entreprises qui recrutent le plus...
- Des études de marché au niveau local (commune ou daïra)
- Un annuaire des entreprises²¹ créées dans le cadre du dispositif et toujours en activité, classées par année de création, wilaya, secteur d'activité, sexe du promoteur.

□ Le Ministère de l'agriculture et du développement rural

La liste des intervenants institutionnels pour le soutien à l'emploi ne serait pas complète si on ne mentionnait pas les actions menées dans le cadre de la politique de renouveau agricole et rural de l'Algérie.

Pour la durée du plan quinquennal 2010-2014, un dispositif global a été mis en place pour dynamiser l'agriculture. Il contient, notamment pour les zones où la production agricole est difficile, des projets de proximité du développement rural intégré (PPDRI).

Afin d'encadrer ces différents programmes, une instrumentation de financement spécifique est mise en place et s'appuie sur le crédit agricole mutuel :

- le fond national de régulation et de développement agricole (Fndra) ;
- le fond de mise en valeur par les concessions (Fmvc).

Le programme de développement des exploitations agricoles et des unités de valorisation de la production agricole est réalisé par le soutien financier de l'état à travers le fonds national de régulation et de développement agricole (Fnrda). Le Fnrda constitue un

modèle de financement original, il n'obéit pas à un système de cultures prioritaire fixé par l'Etat pour l'accessibilité aux fonds, mais à des programmes fixés en fonction des potentialités propres à chaque zone.

Pour la période 2009-2014 l'Etat a déjà mobilisé 10 milliards de dinars (près de 95 millions d'euros) pour le lancement de 12 000 projets PPDRI au bénéfice des 12 millions d'habitants, dont 70% ont moins de 30 ans, qui forment la population rurale de l'Algérie, soit plus de 35% de la population globale. A titre d'exemple et dans le cadre du PPDRI, (projet de proximité et de développement rural intégré) cinq communes de l'Ouest de l'Atlas Blidéen, parmi tant d'autres ont bénéficié pour l'exercice 2009 de 28,9 millions de dinars et 30 millions de DA pour l'année 2010.

Les projets pour lesquels ces enveloppes financières ont été dégagées concernent 2000 personnes éparpillées un peu partout sur les piémonts de la région. Par ailleurs il est constaté un retour progressif de la population rurale éparsée qui a déserté les lieux à cause du terrorisme. Les actions entreprises pour aider cette population sont la modernisation des villages, l'électrification rurale, l'aménagement des routes, la création de petites unités d'élevage et de plantation fruitières. Le directeur du parc national de Chréa rappelle que « ces projets sont conçus dans le sens de la redynamisation des zones désertées ».

Par ailleurs, grâce aux nouvelles orientations de nombreuses femmes (plus de 10.000 en 2010) ont pu obtenir le statut d'agricultrice et par conséquent accéder aux nombreux avantages prévus pour dynamiser le secteur.

Les intervenants non institutionnels

L'Etat a, en Algérie le monopole de l'octroi aux microcrédits. En effet compte tenu des avantages très larges consentis, il n'a pas paru opportun aux autorités

de permettre à des organismes privés ou associatifs de gérer le microcrédit. De même en matière d'emploi, l'ANEM a légalement le monopole des placements, à l'exception de quelques organismes privés agréés²².

Toutefois de nombreuses associations sont engagées dans l'appui à l'insertion ou à la création d'activités. Certaines de ces associations sont entièrement consacrées à l'appui à l'insertion; d'autres, dont la finalité première est différente, ont mené également des projets d'insertion.

Les programmes menés interviennent à différents niveaux de l'insertion: certains visent à accorder des microcrédits pour la création d'activité; d'autres se situent en amont pour former les personnes à un métier ou une activité, ou améliorer leur employabilité; d'autres enfin se situent en aval pour soutenir la commercialisation de la production des micros entrepreneurs. Certaines associations interviennent à plusieurs niveaux.

Dans le cadre du Projet d'appui aux associations algériennes de développement ONG II (MED/2005/017-201) cofinancé par l'Union européenne et l'Etat algérien, un répertoire des associations, qui recense tous les projets associatifs sélectionnés par les trois appels à propositions lancés par le Projet ONG II et bénéficiaires d'une subvention a été établi.²³

On peut dénombrer dans cet annuaire une trentaine d'associations porteuses d'un projet d'insertion. La moitié environ de ces projets présentent une activité dirigée exclusivement en direction des femmes. Quelques unes de ces associations sont partenaires du CIDDEF pour la réalisation du projet GEPE qui permettra de poursuivre et consolider les actions d'insertion des femmes déjà menées.

Neuf associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion sont associées au projet GEPE :

- **L'association nationale Femme et développement rural**
- **L'Association « Flambeau de l'avenir »** d'El Meniaa, wilaya de Ghardaïa.
- **L'association « El Fadjr »** de la wilaya de Bouira

- **L'association « Assala »** de la wilaya de Djelfa
- **L'association « Promotion et solidarité de la femme »**, Wilaya de Bouira
- **L'association pour la promotion de la femme rurale (Aprofer)** de la commune de

Sidi Abdelaziz, Wilaya de Jijel

- **L'association nationale des échanges entre jeunes (ANEJ)**
- **L'association « CIARA »** de la wilaya d'Alger
- **L'association « Femmes en communication »** Alger

LES CENTRES D'ÉCOUTE, DU RÉSEAU NATIONAL BALSAM, OFFRENT UN CADRE DE PAROLE AUX FEMMES EN DIFFICULTÉ. LEUR MISSION EST DE SOUTENIR ET AIDER LES FEMMES VICTIMES DE TOUT TYPE DE VIOLENCE.

SERVICE ANONYME, CONFIDENTIEL ET GRATUIT

Les Centres d'écoute assurent :

- L'écoute et l'orientation par téléphone.
- Un soutien et un suivi psychologique.
- Des conseils juridiques.

Les centres d'écoute soutiennent les femmes en détresse avec des conseils sur le plan administratif et judiciaire : travail, divorce, héritage, etc...

Les centres d'écoute téléphonique permettent une aide à distance de n'importe quel point du territoire. Ce moyen garantit l'anonymat absolu et la liberté des appelantes. Certains centres prennent en charge l'accueil, en consultation directe des femmes qui s'y adressent.

Les psychologues des Centres d'écoute aident les femmes à verbaliser et à avoir une image plus construite d'elles mêmes et à rejeter la violence comme une fatalité.

Les juristes des Centres d'écoute guident les femmes dans le domaine juridique et les informent de leurs droits. Elles assurent la rédaction des requêtes et le suivi de la procédure.

**UNE FEMME SUR 10 EST VIOLENTEE
TOUTE FORME DE VIOLENCE ENVERS
LES FEMMES EST INACCEPTABLE !**

LA NON-ASSISTANCE À PERSONNE EN DANGER EST PUNIE PAR LA LOI.
EN CAS D'URGENCE, CONTACTEZ LE 17 POUR LA POLICE ET LA GENDARMERIE OU LE 15 POUR LE SAMU

العنف ضد النساء أتكلم J'en parle

قبل أن لا أستطيع فعله avant de ne plus pouvoir le faire

الشبكة الوطنية لمراكز الاستماع للنساء ضحايا العنف
Réseau National des Centres d'Écoute des Femmes Victimes de Violences

الشبكة الوطنية لمراكز الاستماع للنساء ضحايا العنف
Réseau National des Centres d'Écoute des Femmes Victimes de Violences

Centre d'écoute	Wilaya	Tel/Email
ASSOCIATION BENT EL KAHINA	Tébessa	037 48 36 13 droitsdesfemmes_developpementtdz@yahoo.fr
ACMAM Association Culturelle M Barak Ait-Menguellet	Ighil Bouamas Tizi-ouzou	020 66 97 05 acmam15@hotmail.com
LPSJE Ligue de Prévention et de Sauvegarde de la Jeunesse et de l'Enfance	Tizi-ouzou	026 20 42 34 / 21 62 16 021 21 98 65 / 0557 02 59 46 lpsje2005@yahoo.fr
CIDDEF	Alger	021 74 34 47 ciddefenfant@yahoo.fr
KAHINA Rachda Alger	Alger	021 82 53 54 / 021 82 00 75 0771 91 54 70
SOS FEMMES EN DÉTRESSE	Alger	021 65 12 13 sosfemmes@hotmail.com
UGTA COMMISSION FEMMES	Alger	021 65 36 53
ASSALA	Djelfa	027 87 84 81 assala_djelfa@yahoo.fr
AFAD	Annaba	0551 18 82 19 afadcam@yahoo.fr
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ANNABA	Annaba	038 86 21 89 cdhannaba@yahoo.fr
SOS NOUR	Annaba	0776 87 47 85 sosnour@yahoo.fr
MAISON NEDJMA Rachda Contantine	Constantine	031 94 94 76 cen_nedjma@yahoo.fr
AFEPEC	Oran	041 39 59 81 / 041 39 74 55 afepec@yahoo.fr
FARD	Oran	0772 26 41 61 fard31034@yahoo.fr
APEM	Mila	0774 10 32 30 mamanetfls123@hotmail.fr

مراكز الاستماع، للشبكة الوطنية بلسم، توفر وحيد تعبير النساء اللواتي يهرون بوحلة صعبة. مهتمهم هي دعم ومساعدة النساء ضحايا كل أنواع العنف.

خدمة سرية، ومجانبة

مراكز الاستماع توفر لها يلي :

- الاستماع والتوجيه عبر طريق الهاتف.
- الدعم والمتابعة النفسية.
- استشارات قانونية.

مراكز الاستماع تدعم النساء في مهنة بتقديم نصائح في المجال الإداري والقضائي : العمل، الدراسة، الطلاق، التخليق، الخلع، والميراث، ...

مراكز الاستماع الهاتفية توفر المساعدة مع بعد على المستوى الوطني.

هذه الوسيلة تضمن عدم الخوف مع هوية وحرية النساء اللواتي تتصلن بالمراكز. بعض المراكز تتكلم أيضا باستقبال والتفاور المباشر مع النساء اللواتي تتوجه لهن.

المختصون في علاج النفس المتواجدين على مستوى مراكز الاستماع يساعدون النساء على التعبير والحصول على مزيد من بينغته النفسية، وينبذ العنف باعتباره قهرا و قدرا. القانونيون المتواجدين على مستوى مراكز الاستماع يوحدون النساء في المجال القانوني ويطوعونه على حقوقهن. انهم يضمنون لهن تحرير العرائض و متابعة الإجراءات.

**إمرأة واحد من أصل 10 تعرضت للعنف
أي نوع من أنواع العنف ضد النساء
هو أمر غير مقبول !**

عدم مساعدة شخص في خطر يعاقب عليه القانون.
في حالة الطوارئ، اتصل بالشرطة على الرقم 17
أو SAMU على الرقم 15

الشبكة الوطنية لمراكز الاستماع للنساء ضحايا العنف
Réseau National des Centres d'Écoute des Femmes Victimes de Violences

مركز الاستماع	الولاية	المانف/البريد الإلكتروني
جمعية بنت الكاهنة	تيسة	037 48 36 13 droitsdesfemmes_developpementtdz@yahoo.fr
جمعية ثقافية هيات ايت مقلات	اغيل بوايس تيزي ونو	020 66 97 05 acmam15@hotmail.com
رابطة لوقاية وحماية الشباب والنشاط	تيزي ونو	026 20 42 34 / 026 21 62 16 0557 02 59 46 / 026 21 98 65 lpsje2005@yahoo.fr
مركز للعلوم و التوثيق لحقوق الطفل و المرأة	الجزائر	021 74 34 47 / 0771 99 36 02 ciddefenfant@yahoo.fr
الجمعية - رشدة الجزائر	الجزائر	021 82 53 54 / 021 82 00 75 0771 91 54 70
SOS في استغثة	الجزائر	021 65 12 13 sosfemmes@hotmail.com
الاتحاد العام للعمال الجزائريين اللجنة النسائية	الجزائر	021 65 36 53
اصابة	الجلفة	027 87 84 81 assala_djelfa@yahoo.fr
جمعية النساء الجزائريات للتعبية	عنابة	0551 18 82 19 afadcam@yahoo.fr
رابطة عنابة لحقوق النسان	عنابة	038 86 21 89 cdhannaba@yahoo.fr
SOS نور	عنابة	0776 87 47 85 sosnour@yahoo.fr
بيت نوجة رشدة قسنطينة	قسنطينة	031 94 94 76 cen_nedjma@yahoo.fr
جمعية نسائية للتعبية الشخصية وممارسة المواطنة	وهران	041 39 59 81 / 041 39 74 55
جمعية النساء الجزائريات للواتي يطعنن بحقوقهن	وهران	0772 26 41 61 fard31034@yahoo.fr
جمعية لحماية الطفل والنو	ميلة	0774 10 32 30 mamanetfls123@hotmail.fr

Association nationale Femmes et Développement Rural

Date de création 2001

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Genre

Personne à contacter Baya Zitoune Fonction : Présidente

Tél : 021 36 45 19 Fax : 021 36 45 19 Email : anfedr@yahoo.fr

Projet réalisé: Renforcement des capacités des cadres de l'ANFEDR et d'ONG associées œuvrant dans le domaine « Genre et développement rural »

Implantation: Wilaya d'Alger, Relizane, Khenchela et Blida

Le projet envisage de contribuer à l'amélioration des conditions socio économiques des populations rurales, en particulier les femmes, pour l'exercice de leur droit au développement, en renforçant les capacités des associations et en œuvrant pour la mise en réseau d'associations activant dans les domaines du genre et du développement rural.

La mise en œuvre du projet s'est effectuée de façon méthodique, en témoigne l'ordonnancement des différentes phases de sa réalisation

- organisation d'un atelier de lancement et de présentation du projet regroupant outre les 2 ONG associées, 67 participants représentant 4 ministères, 9 associations et 5 organismes publics auquel ont été présentés les objectifs et le programme d'activité du projet,

- la préparation et l'organisation, avec les associations partenaires de caravanes d'animation et d'information basées sur un travail de proximité auprès des femmes rurales dans les communes des 4 Wilayas retenues et dont le programme d'activité portait sur l'alphabétisation (opportunités avec l'association IQRAA), la santé (risques domestiques, maladies à transmission hydrique), le code de la famille,

- mise en place d'ateliers de réflexion et de formation consacrés au réseau associatif (cadre juridique, avantages et limites, règles et mode de fonctionnement, partage des expériences...) 50 personnes représentant 18 associations ont pris part à ces ateliers

- mise en œuvre de diverses activités annexes en direction des populations ciblées par les associations (formation en informatique, pâtisserie, décoration florale, alphabétisation, soins de base)

- organisation d'un séminaire national de présentation des résultats du projet regroupant une centaine de personnes : associations locales et nationales, représentants des institutions publiques et privées concernées et annonce officielle de la constitution du réseau d'associations.

Il est à noter qu'un projet de partenariat avec la direction générale des forêts pour la mise en œuvre d'un programme concerté est en voie de concrétisation.

ANEJ

L'association est porteuse de deux projets non encore lancés pour l'insertion des jeunes par la création de micro-entreprises.

Association CIARA

Le CIARA est une association qui aide les jeunes à s'insérer dans le monde du travail.

Dans ce but il a développé plusieurs programmes de stage.

Le premier intitulé « stage de communication » et destiné à tous les diplômés de l'enseignement supérieur comporte un stage de trois mois à temps complet qui vise à combler leurs déficits en matière de communication orale et écrite en français, en matière de maîtrise de l'outil informatique et de connaissance de l'entreprise et du monde du travail. Il vise également à permettre au jeune diplômé à construire son projet professionnel et à maîtriser les techniques de recherche d'emploi. Trois sessions sont organisées annuellement.

Le second concerne les ingénieurs d'Etat en électronique, électrotechnique et automatisme qui ont déjà suivi le stage de communication. Il comprend 3 mois de travaux pratiques. Trois sessions sont organisées annuellement.

Le troisième vise à donner aux diplômés des filières non techniques ayant suivi le stage de communication des notions pratiques dans le domaine des différentes fonctions de l'entreprise : Finance et comptabilité, gestion des ressources humaines, marketing ...

Le quatrième est destiné aux techniciens supérieurs et licenciés dans le domaine de l'électricité électronique. Enfin, en direction des jeunes chômeurs non diplômés, une formation pratique en soudure est organisée. Le stage dure 15 jours.

Depuis le démarrage du programme en janvier 2012, plus de 1000 jeunes ont bénéficié de ces programmes et ont pu trouver un emploi. Environ la moitié des stagiaires sont des filles. La plupart des stagiaires ont obtenu un emploi salarié mais quelques uns ont lancé leur propre entreprise.

Association El Assala

Date de création 1997

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Activités génératrices de revenus

Personne à contacter Zohra BENAMEUR Fonction : Présidente

Tél : 027 87 84 81 Fax : 027 87 84 81 Email : assala_djelfa71@yahoo.fr

Projet réalisé: Création de micro entreprises pour femmes démunies de la région de Djelfa

Le projet se fixe comme objectifs de lutter contre le chômage féminin et de contribuer à la lutte contre la pauvreté par l'aide à l'insertion socioprofessionnelle des femmes par un appui à la création d'entreprise ou au travail à domicile. Les actions programmées contribuent à la valorisation et à la promotion des activités féminines de la région de Djelfa. Plus spécifiquement le projet appuie la création de 20 micros entreprises pour femmes démunies de la région de Djelfa par la fourniture d'outils de travail et d'une partie de la matière première et surtout par la formation et l'accompagnement dans la gestion de leur projet

Association Promotion de la Femme Rurale de Sidi Abdelaziz

Date de création 2001

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Activités génératrices de revenus

Personne à contacter Souhila KIRAT Fonction : N/A

: Tél : 034 45 62 58 Fax : 034 45 62 58 Email

Activité d'insertion : Réhabilitation et développement d'activités génératrices de revenu pour femmes en milieu rural, pour la lutte contre la pauvreté et la revitalisation de la Commune de Sidi Abdelaziz , wilaya de Djelfa

L'objectif de l'activité est la lutte contre la pauvreté par la revitalisation des zones rurales grâce à la relance des activités agricoles et artisanales adaptées à la vocation de chacune des zones visées. Ceci permet la création de l'emploi et donc la lutte contre le chômage et tous ses impacts négatifs (exode rural, désertification des zones rurales, délinquance, malnutrition...).

De manière plus spécifique le projet vise l'implication des femmes dans le développement de la région et ce par l'exercice d'une activité génératrice de revenus relevant de l'agriculture et de l'artisanat local. (élevage bovin et poterie).

Deux rencontres de sensibilisation ont été organisées avec les autorités locales et les bénéficiaires potentielles.

Le recrutement de 3 formateurs a permis de réaliser 3 sessions de formations (conduite d'élevage bovin laitier et poterie) Les formations ont été réalisées avec l'appui du CFPD et du centre de formation agricole qui a pris en charge partiellement les formateurs ainsi qu'avec le concours de la chambre de l'artisanat et des métiers

Les élus ainsi que les services sociaux ont été associés à la sélection des 15 bénéficiaires des unités d'élevage bovin et des artisanes en poterie (10)

Le projet s'est concrétisé par :

- La formation de 33 Bénéficiaires aux techniques d'élevage bovin laitier et cultures fourragères et de 18 en poterie
- La plantation de cultures fourragères 3 parcelles soit 2 Ha au total.
- La réalisation de 10 microprojets d'élevage bovin (acquisition et redistribution du cheptel et d'aliments du bétail aux bénéficiaires.
- La mise en place d'un atelier de poterie avec l'acquisition d'un four et la location d'un local.
- La publication d'un manuel sur la conduite d'élevage bovin et les techniques de cultures fourragères en vue de sa distribution aux bénéficiaires et aux autres femmes rurales qui veulent s'investir dans le domaine.

La durabilité du projet est envisagée par un programme d'affectation des bénéfices des ventes, la reproduction du bétail et la participation des bénéficiaires aux frais induits par la location et la production du fourrage. L'association travaille également en réseau avec d'autres associations en vue de la commercialisation, de l'amélioration de la qualité des produits et la diversification des produits de l'atelier de poterie.

Les autorités et institutions locales ont contribué à la réalisation du projet.

Association Sociale EL FADJR

Date de création 2004

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Genre

Personne à contacter Abdelkrim BRAHIMI Fonction : Président

Tél : 0772 88 32 60 Fax : 026 96 63 72 Email : brahimi_abdelkrim2008@yahoo.fr

Implantation Wilaya de Bouira

Projet réalisé: Lutte contre la pauvreté et la marginalisation par l'appui à la promotion et au développement de l'élevage permettant ainsi de fixer la population de jeunes dans leur terroir : création de 12 unités d'élevage individuel au profit de jeunes défavorisés de la région d'El Hachimia.

Le projet a permis à 12 chômeurs de bénéficier chacun d'une unité d'élevage ovin après avoir été initiés aux techniques de conduite (soins et prévention vétérinaire) et gestion des unités d'élevage.

Il a également permis à 100 chômeurs d'être accompagnés et orientés en vue d'exercer une activité génératrice de revenus

Au terme du projet, les bénéficiaires semblent aller vers une autonomie financière. De plus, trois unités ont été créées en sus de celles définies comme objectif à atteindre. La pérennisation est envisagée de la façon suivante:

- les bénéficiaires sont appelés dès la fin de la première année à faire don de deux brebis de leur production.
- les membres de l'association, le conseil municipal assisteront les bénéficiaires dans leurs démarches et la gestion de leurs problèmes sur le long terme.

Association promotion et solidarité de la femme

Date de création 1999

Secteur d'activité Promotion de la femme et de la jeune fille

Mme Djnane Zoubida présidente

Wilaya de Bouira.

Projet avec le ministère de la jeunesse et des sports pour la formation des femmes, au sein de leur foyer pour la couture et pour avoir accès au micro crédit.

- Sensibilisation des femmes, et de leurs parents pour les autoriser à suivre une formation.
- Formation pour 23 femmes dans la couture, la broderie et le crochet. (Projet d'ouverture d'une école de coiffure, de broderie, de pâtisserie etc.)
- Accompagnement des femmes pour l'octroi des micro crédits (ANGEM , ANSEG, et CNAC) et dans les diverses démarches.

Pour le recrutement des femmes des annonces sont postées dans les lycées; le porte à porte et le bouche à oreille fonctionnent. Le niveau scolaire des filles ne va pas au delà de la 9^{ème} année.

Les femmes rencontrent des difficultés à commercialiser les produits. C'est pourquoi des expositions sont organisées pour la commercialisation des produits.

Association Flambeau de l'Avenir Féminin

Date de création 2006

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Activités génératrices de revenus

Personne à contacter Fatima ROUGHI Fonction : Présidente

Tél : 029 81 62 52 Fax : 029 81 62 52 Email fatimaroughi@gmail.com

Projet réalisé: Création d'ateliers de filature, tissage et de couture au profit de femmes défavorisées - El Meniaa

Le projet s'adresse prioritairement aux femmes rurales démunies ayant un savoir faire de base dans le tissage et la couture.

Par la mise en place d'ateliers de formation au tissage d'art traditionnel, le projet vise à apporter à sa population cible un savoir faire complémentaire en matière de tissage d'art, et dans le même temps à contribuer à la sauvegarde du patrimoine artisanal typique de la région.

La mise en œuvre du projet a permis :

- La formation et l'insertion professionnelle de 60 femmes en tissage, broderie et couture. Par ailleurs, les bénéficiaires ont été informées de leurs droits sociaux et leur droit au travail
- La production et la commercialisation (à Laghouat, Oran et Alger) d'une grande quantité d'ouvrages d'artisanat traditionnel; ce qui a procuré aux bénéficiaires de substantiels revenus et une indépendance économique
- L'association a participé à 03 expositions en 2009

La durabilité du projet est envisagée par une autonomie financière acquise grâce à la commercialisation de produits.

Il y a lieu de relever la bonne médiatisation du projet (trois articles dans la presse, intervention à la radio, participation à une émission télévisée)

Association Femmes en Communication

Date de création 1995

Secteur d'activité Promotion des droits des femmes/ Genre

Personne à contacter Maya AZZEGAGH Fonction : Chef de projet

Tél : 021 74 39 66 Fax : 021 68 55 66 Email : femmesresart@yahoo.fr

Projet réalisé Renforcement et élargissement du réseau algérien de femmes artisanes d'art, **Res'art**
Implantation Wilaya d'Alger

Les objectifs globaux fondamentaux que visent le projet sont l'insertion professionnelle des femmes, la revalorisation et la modernisation de l'artisanat féminin algérien et la valorisation du travail des femmes et ce par la production et la commercialisation de l'artisanat d'art algérien; mise en place les conditions requises pour que les femmes et les jeunes femmes artisanes améliorent leurs productions artisanales (la qualité et les finitions) et élargissent leur activités pour devenir des productrices et créatrices d'emplois autour de l'artisanat.

L'association a mené une intense activité dans le but de mettre en place le réseau projeté qui s'est traduite notamment par de nombreuses rencontres de sensibilisation avec les artisanes et les autorités nationales, régionales et locales, notamment les chambres de l'Artisanat et des Métiers des régions d'Oran, Illizi, Mascara, Boussaâda, Tipaza et Biskra. Les activités ont porté sur :

- la sensibilisation au travail formel et au commerce équitable
- la formation, l'accompagnement et le suivi de la production des artisanes avec le soutien de formatrice permettant le travail de réflexion et de création de 36 artisanes de huit localités
- l'élaboration de la Charte Res'Art
- la rencontre de Planet Finance (Maroc) en vue de l'élaboration d'une coopération visant à introduire une demande de subvention commune au Réseau Méditerranéen. D'autres démarches avec d'autres réseaux sont en cours
- la participation à de nombreuses manifestations : SIAO à Ouagadougou Salon International de l'Artisanat à Alger, Foire Internationale d'Alger, expositions régionales de Tizi Ouzou, Oran, Oued Souf, Boumerdes, Ksar Chellala et Alger

L'association a en outre procédé à l'ouverture à Alger d'une galerie d'exposition permanente.

LES CRÉNEAUX PORTEURS

Dans cette étude, les créneaux porteurs sont identifiés sur la base des données disponibles au niveau global. Cette approche ne peut constituer qu'un cadre indicatif et il est clair que les porteurs

de projets et ceux qui cherchent un emploi salarié devront mener leur propre enquête au niveau local.

Les données globales disponibles permettent d'avancer quelques pistes.

L'évolution des données sur l'emploi indique que la création d'emploi est le fait d'une part du développement de l'entrepreneuriat et d'autre part de l'emploi salarié du secteur privé.

(EVOLUTION DE LA STRUCTURE DE L'EMPLOI (EN % DE L'EMPLOI TOTAL										
	1987	1992	2000	2003	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Indépendants Employeurs	16.8	20.0	26.7	27.8	27.1	32.1	29.3	29.0	29.2	29.5
Salariés permanents	70.0	58.0	48.8	42.3	38.2	32.7	33.8	35.0	33.1	33.0
Salariés non permanents	11.5	16.7	19.6	22.7	27.4	27.4	31.2	30.8	32.7	33.4
Aides familiaux	1.7	5.3	4.9	7.2	7.2	7.8	5.7	5.2	5.0	4.1

Source : Construit à partir des données ONS

Les femmes ont été plus lentes que les hommes à prendre acte de cette évolution de l'emploi et reste attachées au salariat permanent.

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES EMPLOIS FÉMININS					
	2005	2007	2008	2009	2010
Employeurs & Indépendant	26,7%	24,5%	28,9%	30,1%	30,7%
Salariés permanents	51,1%	44,8%	39,8%	39,2%	35,9%
Salariés non permanents+ apprentis	14,9%	25,0%	23,3%	25,4%	25,0%
Aides familiaux	7,3%	5,7%	8,0%	5,3%	8,5%

Source : Construit à partir des données ONS

Cependant en 2010 l'emploi féminin non salarié représente 31% du total des emplois. Le salariat permanent recule au profit des non permanents.

Le secteur privé est celui qui offre le plus d'emploi. Jusqu'en 2010 pourtant et contrairement aux hommes, la majorité des femmes travaillaient dans le secteur public.

PART DU SECTEUR PRIVÉ OU MIXTE DANS LES EMPLOIS			
Année	2007	2009	2010
Masculin	69,9	68,8	67,7
Féminin	45,2	49,5	54,2
Ensemble	65,2	65,9	65,6

Source : d'après statistique ONS

Les statistiques de l'ANEM sur les offres d'emploi en 2010 confirment les observations de l'ONS. Ainsi, sur les 236.000 offres d'emploi enregistrées par l'ANEM²⁴ en 2010, 72% émanaient du secteur privé (52% du privé national et 20% du secteur privé étranger). Encore cette proportion est-elle probablement sous-estimée dans la mesure où certaines entreprises recrutent directement sans passer par l'ANEM²⁵. La tendance des femmes, signalée dans l'enquête menée par le CRASC, à s'adresser presque exclusivement au secteur public pour trouver un

emploi doit donc être modifiée. Les offres d'emploi recensées par l'ANEM en 2010, indiquent que, par branche d'activité économique, le BTP vient largement en tête avec 39% des offres d'emploi, suivi du secteur de l'eau et de l'énergie avec 8%, des services aux collectivités 7%, de la sidérurgie 5% et des transports 4%. Il s'agit de branches peu investies par les femmes.

Sur les 180.000 personnes placées par l'ANEM en 2010, 66% n'ont pas de diplôme, 15% un diplôme de la formation professionnelle, et 12% de l'enseignement supérieur.

Ces données indiquent que l'emploi disponible se situe dans des secteurs difficiles d'accès aux femmes, et qu'il s'agit surtout d'emploi peu qualifié alors que ce sont les femmes diplômées qui cherchent activement de l'emploi.

Les micro-entreprises créées par des femmes dans le cadre de l'ANSEJ²⁶, même si elles se concentrent dans certains secteurs dits féminins, investissent d'autres créneaux. Ainsi :

- Dans le secteur de l'agriculture, certaines se sont lancées dans l'élevage : bovin (6 entrepreneuses), apiculture, aviculture, élevage

de cailles, dans les travaux agricoles et de DRS, dans la production d'aliments du bétail.

- Dans le secteur du BTP, on trouve 2 entreprises de construction, 1 de fabrication de matériaux de construction et une de peinture et décoration lancées par des femmes
- Dans les métiers de l'environnement, des femmes ont créé des entreprises de nettoyage, dératissage et traitement des déchets (6) ainsi que d'espaces verts (3)
- Dans le secteur de la construction métallique, on trouve créées par des femmes, des entreprises de menuiserie aluminium, fabrication de câbles, fabrication de meubles frigorifiques et chambre froide, de matériel chirurgical, mécanique de précision et de ferronnerie.
- En matière de maintenance une entreprise de maintenance d'équipements médicaux et une de réparation de matériel électronique
- Nombreuses se sont lancées dans l'industrie alimentaire, parfois avec un succès remarquable telle l'entreprise Casbah et son vinaigre sans alcool, une minoterie, une unité de torréfaction de café...
- L'industrie chimique a attiré de nombreuses femmes,

que ce soit dans la fabrication d'articles en plastique; tuyaux et gaines, articles scolaires; dans le conditionnement de détergents et produits d'entretien, la fabrication de cosmétiques.

- Deux se sont lancées dans la maroquinerie (sacs, vêtements en cuir) Aucune dans le travail du bois.
- Elles ont investi massivement les services, aussi bien dans le domaine des prestations informatiques, de la communication et publicité, des bureaux d'études, que des crèches et des écoles, des salles de sport, du pressing, de la restauration (traiteur) et même de la location de voitures.

Ces informations sont à garder en mémoire par ceux qui sont porteurs de projet ou qui sont à la recherche d'un emploi salarié.

Pour aider les porteurs de projets à s'investir dans des créneaux porteurs, le Bureau International du travail a mis au point une méthode d'étude rapide du marché annexée au présent rapport.

Constatant d'une part que la source principale d'inspiration des entrepreneurs est souvent trouvée chez les concurrents (mimétisme) avec à la clef des marchés saturés et d'autre part que ces entrepreneurs cherchent des clients via leur réseau

au lieu d'essayer d'attirer de nouveaux clients via des produits/services innovants, la méthode proposée présente une démarche d'études de marchés rapides orientées « offre » au lieu d'être focalisées sur la « demande ».

Les objectifs de cette méthode sont de:

- Sensibiliser les micros entrepreneurs à l'importance du marketing et de la demande du client
- Aider les micros entrepreneurs à identifier les besoins et les opportunités existants sur le marché
- Aider les micros entrepreneurs à développer des produits / services répondant à une vraie demande.

La méthode proposée permet de faire réaliser par les micros entrepreneurs et porteurs de projet une étude de marché en trois séances d'une journée seulement.

L'application de cette méthode au plan local, par exemple par les associations d'appui à l'insertion en direction des femmes porteuses de projet peut permettre de diversifier les biens et services à produire en fonction des différentes clientèles identifiées et de leurs besoins ■

QUELQUES RECOMMANDATIONS

EN CONCLUSION

Pour la création d'entreprise trois recommandations :

- Bien choisir son créneau d'activité en tenant compte des besoins non satisfaits de la clientèle solvable dans la région où l'on réside. Il peut être intéressant pour y arriver de s'appuyer sur les méthodes d'étude de marché rapide (BIT).
- S'informer en détail sur les facilités offertes par les pouvoirs publics
- Acquérir des notions de gestion Pour l'accès à l'emploi.
- Bien se connaître pour choisir son emploi
- Oser se risquer dans des secteurs différents de celui de la formation reçue (si celle-ci ne débouche pas sur des offres d'emploi)
- Mobilité.

ANNEXE 1

LISTE DES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES DE PROJET ONGII AYANT UNE ACTIVITE D'INSERTION

Dénomination de l'association	Activité	Wilaya
Association El Adwaa	Formation des femmes de la région à des métiers artisanaux	Adrar
Association Club d'Etudiant Culturel	Réseau de promotion des associations de jeunes d'Adrar	Adrar
Association nationale femme et développement rural	Démultiplication et partage d'acquis pour le renforcement des cadres de l'ANFEDR et d'ONG associé	Alger
Association femmes en communication	Renforcement et élargissement du réseau algérien de femmes artisanes d'art « RES'ART »	Alger
Irchad wa islah	Formation et aide à la création de micro-entreprises	Alger
Association « Twiza » pour la protection de l'environnement	Amélioration des revenus de 30 ménages de la mechta de Lahbal, commune de M'chounech, wilaya de Biskra, grâce à l'innovation des moyens et les techniques de production agricole	Biskra
Djazairouna	Ensemble contre les Violences faites aux Femmes et aux Enfants	Blida
Association de solidarité et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion EL GHAITH	Promouvoir les associations Bordjiennes	Bordj Bou Arreridj
Association sociale « El fadjr »	Lutte contre la pauvreté et la marginalisation	Bouira
Association promotion de la femme et de la jeune fille rurale	Centre Arc en Ciel	Chlef
Association EL ASSALA	Création d'une micro entreprise pour femmes démunies	Djelfa
Association science et travail pour les femmes.	Renforcement et appui à l'association de femmes « sciences, travail et développement de la femme » de Messaad	Djelfa
Peace and Solidarity Association	Formulation et aide à la création d'activités.	Djelfa
Association art et création Metlili	Habilitation et orientation du mouvement associatif de Metlili Chaamba vers un développement durable.	Ghardaia
Association Flambeau de l'Avenir Féminin	Création d'ateliers de couture, filature et tissage au profit des femmes défavorisées d'El Meniaa	Ghardaia
Association de promotion de la femme rurale de Sidi Abdelaziz	Réhabilitation et développement des activités génératrices de revenus pour les femmes en milieu rural pour la lutte contre la pauvreté et la revitalisation de la commune de Sidi Abdelaziz	Jijel
Association féminine « Aicha oum el mounimine »	Renforcement des capacités d'agir des associations de développement d'Aflou	Laghouat

Association de bienfaisance pour la solidarité et l'action sociale	Collaboration avec l'ANSEJ pour l'insertion des jeunes (filles+garçons)	Laghouat
Association de mutualité sociale Laghaout	Insertion des femmes par une activité génératrice de revenus – LAGHOUAT -ALGERIE	Laghouat
Association pour la Promotion de la Femme Rurale	Amélioration des revenus des femmes rurales défavorisées par l'élevage caprin laitier	Laghouat
Association pour la Promotion de la Femme Rurale	Réseau pour le renforcement des capacités des associations et la promotion des échanges inter associatifs pour le développement des zones défavorisées à Laghouat	Laghouat
Association pour la promotion de la femme et de la fille Hachimite	Formation et microcrédits	Mascara
Association « Elaamel wa Elamel »	Promotion des activités agricoles génératrices de revenus.	Mila
Association féminine pour l'épanouissement de la personne et l'Exercice de la Citoyenneté A.F.E.P.E.C	Information, sensibilisation, mobilisation et organisation autour de l'égalité des droits des femmes et de la non violence	Oran
Association Femmes Algériennes Revendiquant leurs Droits FARD	Réseau pour l'intégration du genre dans les pratiques associatives	Oran
Association pour la Propreté et la Protection de l'Environnement et la Citoyenneté	Maison de Rayonnement Culturel et d'Aide à l'Insertion Sociale des Femmes Rurales de Bethioua (AMEL)	Oran
Association féminine pour la promotion de l'artisanat Ouargla	Création d'ateliers de tissage pour les femmes au foyer défavorisées dans les Ksours de la ville de Ouargla.	Ouargla
Association promotion de la femme rurale	Création d'un atelier de formation avec AGR pour la femme rurale.	Sidi Bel Abbes
Association IBTISSAMA	Création d'un centre d'accueil et de réinsertion des femmes et enfants défavorisés	Skikda
Association promotion des femmes rurales de la willaya	Contribution à l'allègement de la pauvreté à travers le développement des activités génératrices de revenus au profit des ménages les plus démunis	Skikda
Union pour le développement communautaire Souk Ahras	Réseau des Associations de la ville de SOUK-AHRAS pour le Développement communautaire et durable	Souk Ahras
Association Culturelle «Espace de la Femme Moderne»	Maison d'apprentissage et d'insertion professionnelle pour femmes sans ressources de la commune de Cherchell	Tipaza
Association du Développement de la Femme Rurale « IKRAM »	Plan de soutien à la femme rurale	Tipaza
Association culturelle AMVSNAM	Atelier de formation des artisans et des commerçants	Tizi Ouzou
Association pour l'insertion et l'emploi par le développement rural de M'kira	Réseau M'kira pour le développement local	Tizi Ouzou
Ligue des activités scientifiques et techniques de jeunes LSTJ de la wilaya de Tlemcen	Pôle de Formation et d'Insertion pour Jeunes Diplômés Chômeurs(PFI-JDC)	Tlemcen